



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°49 du 29 juin 2026

Présent(e)s :

M. Bruno FARINA (Président)

MM. Nasim GUILLANE (secrétaire) – Patrice LECHER (Co-responsable du pôle sportif) – Jean-Pierre LEVAVASSEUR.

Assistent :

Mesdames Muriel FARCY (responsable administrative) et Gladys ESPRIT (directrice)

MM. Pascal LEBRET (Vice-Président du District) – Lucas HARDION – Marc ROUTIER (Président du District)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **DEUX (2) jours à compter du lendemain de la parution sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.**

Ces décisions sont susceptibles de modification dans le cas de décisions des commissions amenées à traiter d'éventuels recours.

L'ensemble du PV est soumis à : SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS ET A VENIR

FORFAITS NON DECLARES

54115838 – Championnat seniors Départemental 3 Poule C du 28/06/2026 FC ILLIERS L'EVEQUE 2 – FC AVRAIS NONANCOURT 1

Forfait du FC AVRAIS NONANCOURT 1 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC AVRAIS NONANCOURT 1 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FC ILLIERS L'EVEQUE 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC AVRAIS NONANCOURT l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

Conséquence sur les classements de la Division Départemental 3 Poule C.

		Pts	J	G	N	P	F	P/Bo	Bp	Bc	Diff
1	FC ILLIERS L'EVEQUE 2	55	22	17	4	1	0	0	74	24	50
2	FC EZY SUR EURE	53	22	16	5	1	0	0	91	17	74
3	SC QUITTEBEUF	39	22	11	6	5	0	0	58	34	24
4	STADE VERNOLIEN 2	36	22	11	4	7	0	1	54	56	-2
5	ES ANGERVILLE BPGV	33	22	10	3	9	0	0	47	33	14
6	FC GARENNES BUEIL CB 2	33	22	9	6	7	0	0	51	49	2
7	AS ANDRESIENNE 2	32	22	9	5	8	0	0	45	35	10
8	FC AVRAIS NONANCOURT	25	22	7	5	9	1	0	35	41	-6
9	CS IVRY LA BATAILLE	21	22	6	3	13	0	0	32	59	-27
10	ES DAMVILLE	16	22	4	5	13	0	1	33	59	-26
11	JS ARNIERES	13	22	2	7	13	0	0	17	78	-61
12	AS ST ELIER	4	22	0	5	16	1	0	8	66	-58

**ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS
SENIORS**

**SENIORS DEPARTEMENTAL 3
Accessions**

La Commission,

Attendu les dispositions du Règlement des championnats Départementaux Seniors,
Les équipes classées 1er de chacun des 3 groupes de Départemental 3 (D3) ainsi que le meilleur deuxième des 3 groupes de D3. (Soit 4 équipes) accéderont en championnat de Départemental 2 (D2).

Accessions en DEPARTEMENTAL 2

ES VALLEE DE L'OISON 2

FC SEINE EURE 2

FC ILLIERS L'EVEQUE 2 (1^{ère} du groupe C)

Règle de départage pour l'attribution de la place de meilleur second ayant le même classement dans des groupes différents :

Il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 Le nombre de points pondérés, soit le nombre de points obtenus au cours du championnat (diminué par le nombre de points de pénalités éventuels) et divisé par le nombre de match joué

CA PONT AUDEMER 2.409

AS CRIQUEBEUF FB 1.954

FC EZY S/EURE 2.409

2 Le goal-average pondéré (positif ou négatif) rapporté au nombre de matchs joués

CA PONT AUDEMER 2.772

FC EZY S/EURE 3.363

La place de meilleur second de la division 3 est attribuée au club du FC EZY S/ EURE 2

**ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS
U15**

Accession (rectificatif)

La Commission,

Attendu les dispositions du Règlement du championnat Départemental U15,
Les équipes classées premières et secondes de D1 à l'issue de la deuxième phase accéderont au championnat de Ligue des U15 pour disputer la première phase de ce championnat pour la saison suivante.

*Aucun club ne peut engager plus d'une équipe dans une même catégorie de compétition.
Evreux Fc 27 est déjà présent dans notre championnat U15 R1 et ne peut donc accéder en U15 R2.*

En conséquence

Transmets à la LFN l'accédant à la place du club d'EVREUX FC 27 2.

ES NORMANVILLE 1

DEFINITION DES DIVISIONS SENIORS SAISON 2026-2027

- ❖ Considérant le PV n°27 de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions en date du 23-06-2026
 - ❖ Considérant le PV n° 50 de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et des Calendriers en date du 26-06-2026
 - ❖ Considérant les conditions de participations du championnat séniors qui précisent la pyramide sous la forme de 4 niveaux :
 - Le Championnat de Départemental 1 (D1) Seniors est constitué d'un groupe unique de 12 équipes.
 - Le championnat de Départemental 2 (D2) comprend 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 soit les groupes A et B.
 - Le Championnat de Départemental 3 (D3) comprend 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes soit les groupes A, B et C.
 - Le Championnat de Départemental 4 (D4) constitue le dernier niveau des compétitions séniors du DEF. A ce titre, la structure de cette compétition, le nombre de groupes et d'équipes par groupe le composant est conditionné par le nombre des engagements qui auront été enregistrés.
- En fonction du nombre d'équipes engagées, les groupes pourront être composés de 10 ou 12 équipes maximum. Il appartiendra à la commission en charge de la compétition d'en définir les contours en tout début de saison.

- ❖ Considérant les diverses desideratas reçus par le District

La Commission procède à la définition des groupes séniors comme suit :

SENIORS DEPARTEMENTAL 1

ES NORMANVILLE 1
FC PAYS DU NEUBOURG 1
AS COURCELLOISE 1
US RUGLES LYRE 1
FC VAL DE RISLE 1
LA CROIX VALLEE D'EURE 1
CS BEAUMONT 1
FA DU ROUMOIS 1
ST SEBASTIEN F 2
SC THIBERVILLE 1
ST MARCEL F 2
US CONCHOISE 2

SENIORS DEPARTEMENTAL 2

Groupe A

CS BONNEVILLOIS
FAC ALIZAY 2
US BARROISE 1
FCI DU BEL AIR 1
US CORMEILLES LIEUREY 1
AS HONDOUVILLE 1
US LOUVIERS 1
FC PAYS DU NEUBOURG 2
AS ROUTOT 1
US ST GERMAIN LA CAMPAGNE 1
FC SEINE EURE 2
ES VALLEE DE L'OISON 2

Groupe B

FC VAL DE REUIL 2
FC EURE MADRIE SEINE 2
CHARLEVAL FC 1
US GASNY 2
FC GISORS VN 27 3
CS LES ANDELYS 1
ES NORMANVILLE 2
FC DE PREY 1
SPN VERNON 2
AS DE VESLY
FC EZY S/EURE
FC ILLIERS L'EVEQUE 2

Règle de départage pour l'attribution de la place de meilleur second ayant le même classement dans des groupes différents :

Il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 Le nombre de points pondérés, soit le nombre de points obtenus au cours du championnat (diminué par le nombre de points de pénalités éventuels) et divisé par le nombre de match joué

CA PONT AUDEMER 2	2.409
AS CRIQUEBEUF FB	1.954
FC EZY SUR EURE	2.409

1 Le goal-average pondéré, soit le goal-average (positif ou négatif) divisé par le nombre de match joué

CA PONT AUDEMER 2	2.772
FC EZY SUR EURE	3.363

La place de meilleur second est attribué à l'équipe du FC EZY SUR EURE

SENIORS DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

AC BEUZEVILLE
CS BEAUMONT 2
SC BERNAY 1
CA PONT AUDEMER 2
FA DU ROUMOIS 2
FC DU ROUMOIS NORD 1
FC ST MACLOU BOULLEVILLE 1
FC SERQUIGNY NASSANDRES 3
SC THIBERVILLE 2
FC VAL DE RISLE 2
FC CAUMONT
US CORMEILLES LIEUREY 2

Groupe B

ROMILLY PT ST PIERRE 2
RC LERY 1
AS AILLY FONTAINE 1
AS COURCELLOISE 2
AS CRIQUEBEUF FB 2
CF DOUAINS 1
US ETREPAGNY 1
FC IGOVILLE 1
LA CROIX VALLEE D'EURE 2
ST MARCEL F 3
CA ANDELLES PITRES 1
FC HENNEZIS VEXIN 1

Groupe C

NFC NAVARRE FC
AS ANDRESIENNE 2
ES ANGERVILLE BPGV 1
FC AVRAIS NONANCOURT 1
ES DAMVILLE 1
FC GARENNES BUEIL CB 2
CS IVRY LA BATAILLE 1
FC DU PLATEAU NORD AVIRON 1
SC QUITTEBEUF 1
STADE VERNOLIEN 2
FC DE PREY 2
PACY MENILLES RC 3

Règle de départage pour l'attribution de la place de meilleur second ayant le même classement dans des groupes différents :

Il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 Le nombre de points pondérés, soit le nombre de points obtenus au cours du championnat (diminué par le nombre de points de pénalités éventuels) et divisé par le nombre de match joué

AS CRIQUEBEUF FB 2	2.388
CA ANDELLES PITRES	2.727
RC MALHERBE SURVILLE 1	2.555
US BARROISE 2	2.222

Considérant que le Championnat de Départemental 3 (D3) comprend 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes soit les groupes A, B et C.

Considérant que compte tenu des divers mouvements (accessions D2, rétrogradations D3 et accessions D4) il y avait 38 clubs à ce niveau

La commission a appliqué la règle de départage pour l'attribution de la place de meilleur second ayant le même classement dans des groupes différents :

Il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 Le nombre de points pondérés, soit le nombre de points obtenus au cours du championnat (diminué par le nombre de points de pénalités éventuels) et divisé par le nombre de match joué

CHARENTONNES ST AUBIN 0.945

FC DE PREY 2

JS ARNIERES 0.590

SENIORS DEPARTEMENTAL 4

La définition des groupes de Départemental 4 se fera après la date limite d'inscription des équipes par les clubs.

FC BRIONNE 1

FC EURE MADRIE SEINE 2

AS ST ELIER 1

AS CRIQUEBEUF FB 2

RC MALHERBE SURVILLE 1

US BARROISE 2

CHARENTONNE ST AUBIN 1

JS ARNIERES

FCI DU BEL AIR 2

CO CONTEVILLE

AC BEUZEVILLE 2

FC VAL DE RISLE 3

AS MANNEVILLE S. MARS 1

FC DU GROS THEIL 1

AS ROUTOT 2

FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2

AS VALLEE D'ANDELLE 1

CHARLEVAL FC 2

CS LYONSAIS 1

ES DU VEXIN OUEST 1

US FLEURY LA FORET 1

AS DE VESLY 2

US ETREPAGNY 2

RC LERY 2

CS LES ANDELYS 2

FC GISORS VN 27 4

US LOUVIERS 2

FC EZY S/EURE 2

CS BONNEVILLOIS 2

SPN VERNON 3

AS HONDOUVILLE 2

ES ANGERVILLE BPGV 2

NFC NAVARRE FC 2

ES CLAVILLE 2

US RUGLES LYRE 2

AS DU VIEVRE 1

FC HARCOURT 1

AS EPAIGNES 1

ES CLAVILLE 1
FC BRIONNE 2
US ST GERMAIN LA CAMPAGNE 2
SC BERNAY 2

Le Secrétaire de séance
Patrice LECHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Lecher', written in a cursive style.

Le Président
Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Farina', written in a cursive style.

Club :	541542	F.C. AVRAIS NONANCOURT						
Dossier :	23968814	du	30/06/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115838	28/06/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors			29/06/2026	29/06/2026		189,00€
							Total Général :	189,00€